Une image contenant Police, texte, logo, Graphique

Description générée automatiquementUne image contenant texte, Police, logo, Graphique

Description générée automatiquement

**Communiqué de presse**

Toulouse, le 6 décembre 2023

**Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne réaffirme son engagement pour 3 ans avec le Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP)**

**Mercredi 6 décembre 2023 à 9 heures**

**à l’INPT, 6 allées E. Monso – 31400 TOULOUSE**

Ce mercredi 6 décembre 2023, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne (CDG31) signe officiellement la 5ème convention avec le Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP), en présence de :

* Sabine GEIL-GOMEZ, Présidente du CDG31,
* Marine NEUVILLE, Directrice nationale du FIPHFP,
* Marc GUERRIER de DUMAST, Directeur territorial handicap du FIPHFP en région Occitanie.

**Focus sur 13 années d’un partenariat fécond auprès des employeurs territoriaux**

Cette relation de coopération, qui se poursuit depuis 2010 entre les deux établissements, a permis :

* d’insérer des demandeurs d’emploi en situation de handicap (1 546 demandeurs d’emploi insérés et 15 parcours de formation spécifiques),
* de lutter contre la désinsertion professionnelle en favorisant toute ingénierie de maintien dans l’emploi d’agents territoriaux dont la santé se détériore (2 276 agents),
* de dynamiser les actions de communication sur la thématique du handicap dans le champ du travail auprès des employeurs publics, des managers, des équipes et des agents (3 659 personnes sensibilisées).

À travers cette cinquième convention triennale, le CDG31 et le FIPHFP se mobilisent une nouvelle fois pour poursuivre l’impulsion d’une politique inclusive en s’appuyant sur leurs expertises réciproques et leur capacité à mutualiser leurs moyens dans le but de mieux répondre aux besoins des employeurs publics et des personnes en situation de handicap.

**5 axes d’actions prioritaires et l’impulsion d’une nouvelle ambition**

Par la signature de cette nouvelle convention, le CDG31 favorise des actions innovantes par sa volonté de faire changer le regard sur l’apprentissage des jeunes adultes handicapés dans la fonction publique territoriale (FPT) à l’appui d’une démarche intitulée « Fondation’S » pour :

* accompagner des personnes victimes d’accidents et des jeunes atteints de troubles du spectre de l’autisme dans l’élaboration d’un projet professionnel,
* construire un référentiel des capacités des jeunes en situation de handicap basé sur leurs potentiels,
* créer un réseau d’employeurs publics valorisant les accompagnements réalisés.

Les autres axes initiaux de la convention sont renouvelés et permettront :

* d’informer et de sensibiliser les agents sur le handicap au travail en organisant des sessions de formation sur la politique du handicap (travailleurs handicapés recrutés et employeurs publics),
* de favoriser le recrutement et l’intégration durable de travailleurs porteurs d’un handicap dans la FPT, en partenariat avec Cap Emploi,
* d’accompagner et développer l’employabilité au sein de la FPT d’agents en situation de handicap demandeurs d’emploi en s’appuyant sur le Service Missions temporaires,
* de poursuivre les actions de maintien dans l’emploi et de reclassement d’agents handicapés,
* d’accompagner le recrutement d’apprentis auprès des employeurs publics affiliés.

Pour ce faire l’établissement mobilise l’expertise de pluridisciplinaire de 33 agents et la transversalité de l’ensemble de ses services.

**Le handicap dans la Fonction publique en chiffres**

67 % des bénéficiaires de l’obligation d’emploi dans la Fonction publique sont des femmes dont 63 % exerçant dans le secteur public.

La moitié des travailleurs handicapés sont des fonctionnaires de catégorie C, 20 % appartiennent à la catégorie A et environ 10 % sont des agents publics contractuels.

**Les chiffres Occitanie en 2022**

Taux d’emploi direct : 6,62%

Fonction publique territoriale : 7,10%

Fonction publique hospitalière : 6,19%

Fonction publique d’Etat : 4,88%

17 664 bénéficiaires de l’obligation d’emploi recensés :

* 11 456 dans la fonction publique territoriale
* 5 006 dans la fonction publique hospitalière
* 1 202 dans la fonction publique d’Etat

**En Haute-Garonne, les effectifs sont de 76 409 dont 5 137 BOE avec un taux d’emploi direct de 6.72%.**

**À propos du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Haute-Garonne**

**Le Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31) accompagne les collectivités territoriales.**

Les centres de gestion ont une mission générale d’information sur l’emploi public territorial, y compris l’emploi des personnes handicapées ; pour l’ensemble des collectivités et établissements publics, des agents territoriaux.

Le CDG31 est un établissement public à caractère administratif géré par des employeurs territoriaux au service des employeurs territoriaux. Son périmètre d’intervention est départemental au bénéfice des employeurs territoriaux de la Haute-Garonne. Il leur apporte conseil et assistance en matière de gestion des ressources humaines. Le CDG31 collabore cependant avec toutes les collectivités, affiliées ou pas, en matière d’emploi public et de concours, ainsi que de missions optionnelles. Les structures publiques territoriales de moins de 350 agents y sont affiliées obligatoirement ainsi que quelques cas spécifiques (soit près de 750 établissements publics au total).

Le CDG31 assure également la coordination régionale des 13 CDG pour la région Occitanie, ainsi que la coordination régionale du volet Emploi territorial/Fonctionnaires Momentanément Privés d’Emplois (FMPE).

**Plus d’informations sur** [**www.cdg31.fr**](http://www.cdg31.fr)

**Suivez le CDG31 sur Facebook et LinkedIn @**[**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31)**](https://www.linkedin.com/feed/?trk=homepage-basic_sign-in-submit) **/ X @cdgfpt\_31**

**À propos du FIPHFP**

**Le FIPHFP, au service des employeurs publics**

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place en 2006, le FIPHFP, Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l’emploi, de formation et d’accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux…). Il intervient sur l’ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l’intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité.

Depuis sa création, le taux d’emploi dans la Fonction publique est passé de 3,55 % en 2006 à 5,45 % en 2022. Dans la territoriale, les collectivités remplissent leur obligation légale avec un taux de 6,72 % contre 5,53 % pour l’hospitalière et 4,36 % pour l’État.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marine NEUVILLE : « il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l’État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

**Plus d’informations sur** [**www.fiphfp.fr**](http://www.fiphfp.fr)

**Suivez le FIPHFP sur les réseaux sociaux @FIPHFP**

**CONTACTS PRESSE**

Service de communication CDG31 : [**communication@cdg31.fr**](mailto:communication@cdg31.fr)

Service de presse FIPHFP

Fanny Auverny -Bennetot : [fauverny@image7.fr](mailto:fauverny@image7.fr)

Charlotte Le Barbier : [clebarbier@image7.fr](mailto:clebarbier@image7.fr)